

LA RT 2012

La RT 2012 est la principale réglementation thermique encadrant les performances énergétiques des logements neufs. Celle-ci a pour objectif de diviser par 3 la consommation d'énergie des constructions neuves et donc de diminuer leur impact sur l'environnement.



Les exigences

- Besoin bioclimatique (apport solaire notamment)
- Besoin en consommation d'énergie primaire
- Température intérieure
- Obligation de résultat.



Les plus

- Une consommation d'énergie réduite
- Un logement plus respectueux de l'environnement
- Plus de confort de vie
- Un bien avantageux financièrement
- Une étude thermique attestant de la conformité du bâtiment.



Les moins

- Surcoût possible au niveau de la construction

Biens éligibles

- La quasi-totalité des bâtiments dont le permis de construire a été déposé après le 1er janvier 2013.

Bon à savoir :

À partir du 1er janvier 2021 sera applicable la prochaine réglementation environnementale : la RE 2020. Ainsi, tous les bâtiments neufs devront être à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils devront produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Les coefficients réglementaires

- Le **Bbio** (Besoin Bioclimatique) relève de l'isolation du bâtiment, de son orientation, de son apport solaire, etc.
- Le **Cep** (Coefficient d'Énergie Primaire) correspond à la consommation d'énergie inhérente au chauffage, à l'eau, et à l'éclairage
- La **TIC** (Température Intérieure Conventionnelle) mesure la température maximale des logements afin de limiter l'usage des équipements de climatisation.

Les limites réglementaires

Bbio max =

60 points

Cep max =

50 kWh/m² par an

TICréf =

26°C

Comparatif étiquettes énergie (en kWh/m² par an) : :

> 451

G

Maison ancienne (avant 1975)

de 231 à 330

E

Moyenne des logements français

de 15 à 50

A

Bâtiments Basse Consommation (RT 2012)

CLARES
IMMOBILIER
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

14 Boulevard Rocheplatte
45000 Orléans

08 05 69 02 82

contact@clares.fr
www.clares.fr